

Article pour „Paysan du Bas Rhin“ et l’Est agricole et Viticole

UPM Stracel et la Coopérative COSYLVAL lancent l’établissement des

Taillis à courte et à très courte rotation en Alsace pour la production de biomasse

La nouvelle forme d’une ancienne méthode d’exploitation du sol

UPM Kymmene avec son établissement de Stracel, papeterie à Strasbourg, est l'un des premiers producteurs de papier d'impression au monde. Les principaux produits d'UPM sont le papier d'impression pour revues et magazines, mais également papier journal et papier impression écriture.

En vue de consolider l’approvisionnement en bois énergie pour sa propre chaudière thermique STRACEL, en collaboration étroite avec la Coopérative Alsacienne COSYLVAL et qui sera chargée d’un accompagnement technique, prévoit de soutenir le développement des taillis à courte (TCR) et à très courte rotation (TTCR) dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Contexte

Due à une hausse accélérée des prix des énergies fossiles et à un besoin croissant en matières premières renouvelables et alternatives, la culture d'arbres à croissance rapide se situe de plus en plus dans le champ de vision des agriculteurs et des sylviculteurs depuis les dernières années.

Les besoins en bois pour la valorisation énergétique et matérielle ne peuvent plus être couverts en France. Le bois provenant de « forêts-énergie » ou de taillis à courte (TCR) ou à très courte rotation (TTCR), spécialement produit pour la valorisation énergétique (plaquettes, granulés) pourrait au moins soulager le marché au niveau régional.

Qu’est-ce que sont les TCR/TTCR ?

Le concept de la forêt-énergie n’est pas nouveau. Il s’agit de la forme moderne de l’ancien taillis simple à courte rotation, connu en Europe centrale depuis 2000 ans et exploité pour la production de bois de chauffage. La différence est qu’en général, des espèces élevées du peuplier baumier, de saule ou d’aspe sont exploitées avec des rotations de 2 à 8 ans (2 - 4 ans pour les TTCR et 7 - 8 ans pour les TCR). Par conséquent, on parle de "plantations à rotation rapide.

Selon le principe "planter une fois, récolter plusieurs fois", on produit du bois sur une période de 25 à 30 ans, de préférence sur des terrains agricoles désaffectés ayant une bonne alimentation en eau.

Potentiels des TCR/TTCR

Outre des effets avantageux au niveau environnemental (très faible usage d'herbicides et d'engrais, bilan CO₂ favorable, création d'habitat pour de nombreuses espèces, etc.), les TCR ont avant tout des avantages économiques.

Étant donné que les peupliers et les saules ont besoins écologiques plutôt faibles (i.e. teneur en matière nutritive), il en résulte la possibilité de mettre en valeur des terres marginales sur lesquels les cultures à plus forts besoins nutritionnels ne pourraient prospérer.

Avec des dépenses de travail assez réduites, le bois issu de TCR/TTCR concourt donc à la diversification des recettes dans le domaine agricole, menant à l'augmentation de la compétitivité des entreprises agricoles.

Grâce à des prix fixés dans des contrats à long terme avec des acheteurs industriels (centrale de cogénération p.ex.) et autres, il sera possible de sécuriser une partie des revenus sur de longues périodes.

Répartition des TCR/TTCR en France

En dépit des nombreux avantages du « bois du champs », la répartition de cette nouvelle forme d'exploitation du sol est toujours très médiocre en France. Souvent, les raisons ne sont pas très claires : déficit de connaissances et d'information parmi les politiciens, les producteurs et l'industrie? Des incertitudes persistantes vis-à-vis des marchés existants? Manque de modèles d'affaires régionaux et de chaînes d'approvisionnement optimisées? Ou simplement la concurrence avec les produits agricoles traditionnels?

Afin d'encourager l'établissement de plantations TTCR, UPM Stracel propose une prime d'installation exceptionnelle de 150 Euros/ha et s'engage à acheter toute la production disponible dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sur 10 ans, selon des prix prédéfinis contractuellement. En retour, la production devra se faire en fonction de conditions (qualité et quantité) déterminés par UPM Stracel et l'exclusivité de la production devra être garantie.

L'installation des TCR ou de TTCR profitera des conseils techniques et d'une guidance professionnelle et scientifique par les partenaires d'un projet franco-allemand (www.creff.eu), coordonné par l'INRA-Nancy, qui a comme but l'optimisation des

conditions d'installation, de gestion et de récolte des cultures d'arbres à croissance rapide en France et en Allemagne.

Réunion d'information

UPM Stracel et COSYLVAL vous invitent à la **réunion d'information** qui aura lieu à la chambre d'agriculture du Haut-Rhin et qui sera suivie par une visite d'une plantation de TCR à Müllheim. Le but de cette réunion est :

- la présentation des itinéraires techniques et économiques sur les TCR,
- la présentation d'UPM STRACEL et de COSYLVAL
- les schémas de coopérations possibles entre producteurs et utilisateurs de cette biomasse

Réunion d'information TCR Quand ? :
mercredi 13 Mai, 2009 à 13h30

Où ? : chambre d'agriculture du Haut-Rhin,
11 rue jean MERMOZ / 68127 Ste Croix en Plaine

Horaire : 13:30 - 18:00

Visite de parcelles de TCR et TTCR de 15 à 18h

Pour plus d'informations:

Cosylval - Coopérative des sylviculteurs d'Alsace

M. Jean Louis Besson jean-louis.besson@cosylval.fr

+33 - (0)3.33.88.19.17.92 fax +33-(0) 3.33.62.42.73 mobile 06.07.44.55.14